

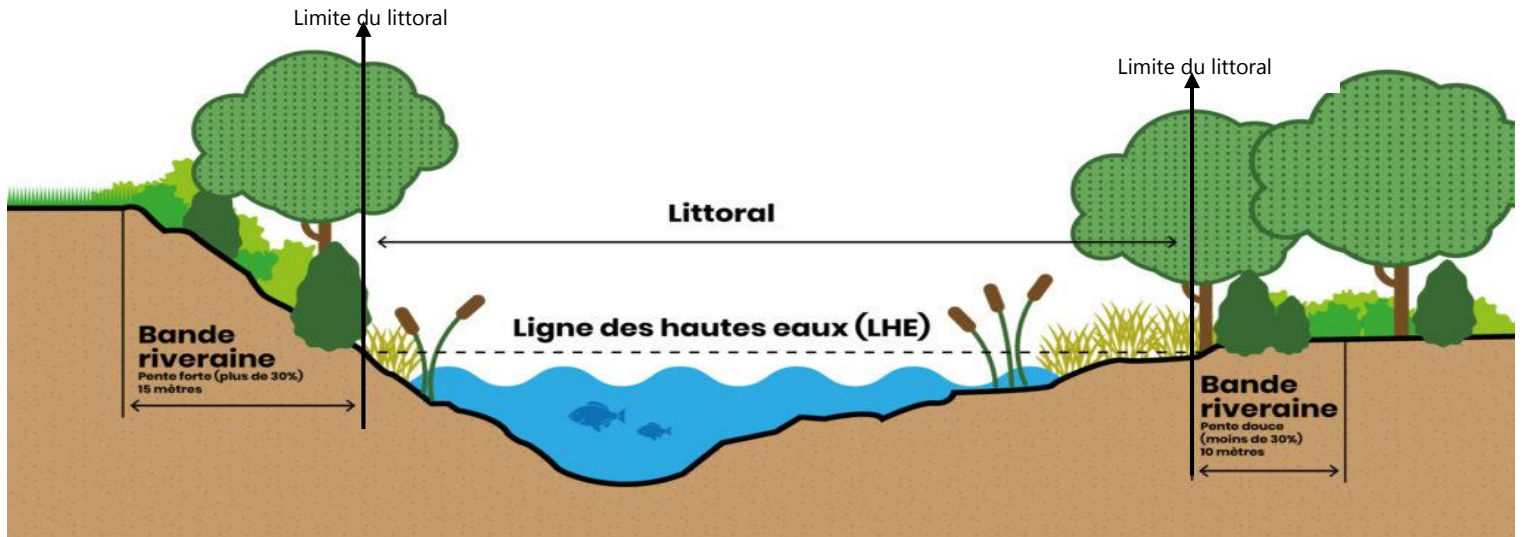
N° de demande : _____

N° de reçu : _____

Demande de certificat d'autorisation | TRAVAUX EN RIVE, LITTORAL OU ZONE INONDABLE

Travaux relatifs à un chemin

Sur l'ensemble du territoire, quiconque qui désire procéder à toutes interventions dans la rive ou le littoral incluant les quais, doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation conformément aux dispositions du règlement numéro 2021-06.



Limite du littoral : Ligne imaginaire qui marque la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. C'est généralement jusque-là que l'eau monte chaque année.

Demandeur

Nom : _____ Propriétaire : Mandataire :

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Emplacement

Matricule : _____ Lot : _____

Adresse : _____

Travaux

Date de début des travaux : _____ Date prévue de fin des travaux : _____

Valeur des travaux : _____ \$

Exécutant des travaux

Nom : _____ No RBQ : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Description de l'activité projetée

Superficie du terrain affectée par les travaux : _____ (m² ou pi²)

Description des matériaux que vous prévoyez utiliser

Dispositions spécifiques à l'activité

REAFIE, art. 325 : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2.%20r.%2017.1>

Conditions

Cochez les cases appropriées

- | | | | |
|----|--|-----|--------------------------|
| 1. | Le chemin est situé en rive ou en zone inondable | | <input type="checkbox"/> |
| 2. | Les travaux sont réalisés à l'extérieur d'un étang ou d'une tourbière ouverte. | | <input type="checkbox"/> |
| 3. | Le chemin est perméable.
Qui se laisse traverser par un fluide, <i>spécialement</i> par l'eau | | <input type="checkbox"/> |
| 4. | La chaussée et les accotements sont d'une largeur cumulée totale d'au plus 6,5 mètres. | | <input type="checkbox"/> |
| 5. | S'il y a présence de milieux humides, les deux conditions suivantes doivent être remplies : | s.O | <input type="checkbox"/> |
| | · Le chemin est d'une longueur dans des milieux humides d'au plus 35 mètres (REAFIE, art. 325); | | <input type="checkbox"/> |
| | · Les fossés situés dans des milieux humides sont d'une profondeur d'au plus 1 mètre depuis la surface de la litière.
La <u>litière</u> est un dépôt de matière organique jonchant le sol forestier, une couche supérieure du sol couvert de matières organiques plus ou moins en décomposition. | | <input type="checkbox"/> |
| 6. | L'emprise du chemin est d'une largeur d'au plus 10 mètres. | | <input type="checkbox"/> |
| | ou
S'il s'agit d'un chemin construit dans le cadre d'une activité d'aménagement forestier et que la prescription sylvicole d'un ingénieur forestier a été obtenue, l'emprise du chemin est d'une largeur d'au plus 15 mètres dans une rive. | | <input type="checkbox"/> |
| 7. | Un seul chemin par lot implique des travaux dans des milieux humides et hydriques, sauf s'il s'agit d'un lieu d'élevage, d'un lieu d'épandage, d'un site d'étang de pêche ou d'un site aquacole. | | <input type="checkbox"/> |
| 8. | S'il s'agit de travaux réalisés sur un chemin existant, la superficie du chemin exposée à une inondation est augmentée de 25 % ou moins (RAMHHS, art. 38). https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/ramhhs-reglement-va.pdf | s.O | <input type="checkbox"/> |
| 9. | Si le chemin est situé dans une rive, il a pour seul objectif de traverser le cours d'eau (RAMHHS, art. 20) (Il ne doit pas longer le cours d'eau dans la rive). | s.O | <input type="checkbox"/> |

Des travaux qui ne répondent pas aux conditions **2 à 9** requièrent une **autorisation ministérielle**.

Moi, _____ déclare que l'activité est conforme aux conditions applicables prévues par le RAMHHS et le REAFIE

Documents exigés

- Un plan démontrant la localisation de l'activité projetée, incluant la délimitation des milieux hydriques (lac, cours d'eau, rive, littoral et zone humide) sur le lot visé et les superficies affectées par l'activité, identifiant les distances et mesures (daté et signé)
- Procuration (si le demandeur n'est pas le propriétaire)



Des documents supplémentaires pourraient être demandés afin de compléter votre demande

Tarif

Les frais de **35 \$** sont encaissés lors de la demande et ne sont pas remboursables, et ce, en conformité avec le règlement sur les permis et certificats en vigueur.

Information concernant le dépôt de votre demande

Le présent formulaire doit être dûment rempli et signé et doit être déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité avec les plans et documents requis par les règlements d'urbanisme. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude de la demande peuvent être exigés.

Nous communiquerons avec vous afin de compléter la demande et de vous informer lorsque le permis ou le certificat d'autorisation sera prêt.

Signature du demandeur

Initiales

Je déclare que les renseignements donnés dans ce formulaire sont exacts et que si l'autorisation demandée m'est accordée, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter : _____

Je comprends que cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés : _____

Date : _____

Nom : _____

Signature : _____

(propriétaire ou procureur fondé)